

Règlement de fonctionnement établi conjointement par l'OMP, le Service d'Observation « couronne solaire » de l'UMR5572 et l'Association « Les Observateurs Associés ».

Ce règlement est cité dans l'avenant n°1 à la convention du 5 mai 2000 entre l'Université Paul Sabatier-Toulouse III, l'Observatoire Midi-Pyrénées et l'Association « Les Observateurs Associés ».

Le Service d'Observation « couronne solaire » et l'Association participent, suivant leurs possibilités, aux activités de diffusion des connaissances organisées au Pic-du-Midi par l'OMP. Cette participation est limitée à la visite commentée de la coupole des coronographes et à la préparation des documents présentés. Elle a pour objectif de montrer une image vivante et actuelle de l'activité scientifique menée au Pic-du-Midi en physique solaire. L'instrument imageur multi longueurs d'onde pour le limbe et le disque entiers, CLIMSO, que l'Association propose à l'OMP d'installer au Pic-du-Midi dès l'été 2006 pour succéder à l'actuel coronographe du service au début 2007, sera muni d'outils pédagogiques destinés au public afin d'améliorer la qualité et l'intérêt des visites. Une brève description des caractéristiques de cet instrument dont la maîtrise d'oeuvre est assurée par David Romeuf, IGE à l'Université Claude Bernard (Lyon 1), est donnée dans le texte annexe 1 intitulé « CLIMSO : un nouvel instrument pour le Pic-du-Midi ».

Ces activités doivent être organisées dans le strict respect du travail des observateurs et de la qualité des observations, et ne pas perturber leurs périodes de repos. Pour garantir cela, elles se feront dans les conditions précisées dans le document annexe 2 intitulé « Conditions de la visite des coronographes ».

Dans le cas où des détériorations ou des vols seraient constatés à la suite d'une visite, l'OMP s'engage à remplacer ou à rembourser les objets détériorés ou volés, qu'ils soient propriété de l'Association ou des observateurs.

Dans l'intérêt de la bonne qualité du travail scientifique et de l'accueil des visiteurs, l'OMP a la charge de maintenir en bon état de propreté les locaux accessibles à la visite, c'est-à-dire la coupole et le local de pilotage des « coronographes ».

Une cellule permanente, comprenant un représentant de l'OMP, un représentant du Service d'Observation et un représentant de l'Association, sera chargée de la bonne application de ces conditions.

Annexe 1 : CLIMSO : un nouvel instrument pour le Pic-du-Midi.

Ce projet a été présenté dans les documents de prospective que le SO a rédigés pour l'OMP, le PNST et l'UMR 5572 au cours de 2005 et au colloque de prospective du PNST de septembre 2005. L'instrument CLIMSO est destiné à remplacer, dès le début 2007, l'actuel coronographe HACO du service. Il a été défini pour répondre aux besoins des futures campagnes d'observation coordonnées multi instruments qui seront mises en place pour les expériences spatiales proches comme STEREO, SDO, CORONAS PHOTON. Il assurera la continuité avec les programmes actuels en les complétant par une imagerie rapide de la couronne solaire chaude, un diagnostic réaliste de l'évolution de la densité électronique coronale au cours des phénomènes dynamiques, l'imagerie rapide simultanée du disque entier à plusieurs longueurs d'onde. Sa conception prévoit un ensemble d'outils pédagogiques de démonstration, la diffusion sur des bornes USB de documents pour le public dont l'image observée en temps réel, des sorties sur des écrans déportés proches ou lointains (par exemple

vers le musée du Pic-du-Midi, ou vers la cité de l'espace à Toulouse ou le Palais de la Découverte à Paris). Cet instrument dont les objectifs scientifiques ont été validés par l'équipe « couronne solaire » de l'OMP (UMR 5572) a été financé dans sa totalité par l'Association qui en garde la propriété. Ses dimensions, son poids, son instrumentation annexe sont en accord avec les possibilités d'accueil de la table équatoriale et de la coupole des coronographes. Le coût de fonctionnement de cet instrument sera du même ordre que celui de l'actuel coronographe. L'OMP donne son accord pour que cet instrument soit installé sur la table équatoriale de la coupole des coronographes et utilisé dans les mêmes conditions que l'actuel coronographe du service.

Annexe 2: Conditions de la visite des coronographes

- L'OMP fournira au Service d'Observation « couronne solaire » et aux observateurs un calendrier prévisionnel des visites.
- L'OMP assurera, sous sa responsabilité, la circulation des visiteurs.
- Le déroulement de la visite de la coupole, le choix des documents présentés et des commentaires faits seront sous la responsabilité des observateurs, en accord avec le service d'observation.
- Les visites seront programmées à un horaire arrêté au moins 24 heures à l'avance compris entre 10h et 16h, en accord avec les observateurs présents au Pic et avec le service d'observation. Elles seront regroupées sous la responsabilité de l'OMP en un maximum de deux groupes de 20 personnes par jour. Il n'y aura pas de possibilité d'accueillir plus de deux groupes de visiteurs dans une même journée, excepté dans le cadre des manifestations exceptionnelles prévues dans le dernier paragraphe de cette annexe.
- Pour minimiser les perturbations induites par les visites pendant les observations, celles-ci seront alors assurées et commentées par le personnel de l'OMP et seront limitées à la visite de la coupole et un bref commentaire dans la salle de pilotage, sans la participation des observateurs.
- Aucune visite des installations des coronographes ne sera organisée par l'OMP le lundi qui est le jour de la relève et de la formation des observateurs.
- En cas de nécessité de service, par exemple lors d'interventions techniques urgentes pour lesquelles l'accueil d'un groupe n'est pas possible, ou lors de procédures de réglages ou d'installations instrumentales, ou lors d'observations particulières lors de campagnes d'observations coordonnées, le service et les membres présents de l'Association pourront refuser une visite, même si celle-ci avait été programmée à l'avance. Dans la mesure du possible, le service préviendra l'OMP de ce contre temps au moins 24 heures à l'avance.
- Dans le cas de l'impossibilité au Service d'Observation d'assurer la présence d'observateurs sur le site lors d'une visite programmée, l'Association n'a aucune obligation à assurer cette visite. Dans la mesure du possible, le service préviendra l'OMP de ce contretemps au moins 24 heures à l'avance.
- A la demande et sous la responsabilité de l'OMP ou de l'UMR 5572, le service d'observation pourra accueillir pour de courtes périodes de formation des petits groupes de stagiaires. Les membres de l'Association présents au Pic-du-Midi dans le cadre du service, participeront à ces formations. Pendant ces périodes, aucune autre visite de la coupole ne sera assurée par les observateurs. Le coût de la présence au Pic-du-Midi de ces stagiaires ne sera pas pris en charge par l'Association.
- A l'occasion de manifestations culturelles exceptionnelles auxquelles l'OMP souhaite apporter son concours, l'Association pourra faire appel en cas de besoin à d'autres

intervenants que ses membres normalement présents au Pic-du-Midi dans le cadre du service. Lors de ces manifestations exceptionnelles, tous les membres de l'Association participants seront pris en charge par l'OMP pour leur transport, leur hébergement et leur restauration.

Fait à Tarbes, le